

Principales recommandations

Politiques macroéconomiques propres à stabiliser l'économie

- Les autorités devraient s'employer à atteindre les objectifs prévus par le programme d'ajustement en matière de déficit public nominal, notamment en respectant le montant des dépenses budgétisées à tous les niveaux des administrations publiques. Si des risques se matérialisent significativement et la croissance est nettement plus faible que prévue par le programme, on pourrait laisser jouer au moins en partie les stabilisateurs automatiques.
- Il conviendrait d'adopter une règle de dépenses publiques explicite et facile à appliquer, qui soit cohérente avec les prévisions de recettes et les objectifs budgétaires à moyen terme et conforme au cadre budgétaire européen.
- Le soutien destiné aux administrations locales et régionales devrait s'accompagner d'améliorations du cadre budgétaire.
- Une attention particulière devrait être accordée aux conditions de financement des petites et moyennes entreprises, notamment en incitant celles-ci à se financer davantage par actions et en réorientant les fonds européens.
- Il faudrait veiller à ce que le rythme de convergence vers l'objectif fixé à titre indicatif pour le ratio prêts/dépôts ne pénalise pas l'activité économique.

Politiques structurelles destinées à rééquilibrer l'économie et à stimuler la croissance

- Maintenir l'élan de la réforme de la justice pour accélérer la résolution des affaires civiles et commerciales.
- Le projet de réforme « zéro autorisation » devrait être pleinement mis en œuvre afin d'accélérer les procédures de délivrances de licences aux entreprises au niveau local.
- Il faudrait veiller à ce que le soutien apporté à la production d'électricité soit efficace par rapport à son coût et que celui-ci soit intégralement répercuté sur l'ensemble des consommateurs. Cela suppose de réduire encore le niveau excessif des aides destinées aux éoliennes et aux installations de cogénération, de même qu'aux centrales à combustibles fossiles et aux grandes centrales hydroélectriques.
- Les indemnités de licenciement devraient être encore réduites et un dispositif d'arbitrage contraignant devrait être introduit pour les litiges portant sur les licenciements.
- Les négociations salariales au niveau de l'entreprise devraient être encouragées, en supprimant l'extension par voie administrative des conventions collectives.
- Les niveaux d'instruction devraient être relevés, en mettant davantage l'accent, dans le cadre du système d'évaluation, sur le suivi périodique des individus et des cohortes afin de guider les changements qui permettront d'améliorer les résultats scolaires des enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Portugal 2012

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-prt-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Principales recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Portugal 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-prt-2012-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.